

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse  
**Band:** 38 (1944)  
**Rubrik:** Mélange

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# MÉLANGE

## Un nouveau livre sur Pélage<sup>1</sup>

M. de Plinval s'est, depuis de longues années, spécialisé dans l'étude de la question de Pélage. Il a donné en 1937, dans l'Histoire de l'Eglise publiée sous la direction de MM. Fliche et Martin, t. IV (Cf. cette *Revue* 1938, p. 309 sq.), un important chapitre sur les luttes pélagiennes, étude qui dépasse les limites du présent volume, car elle embrasse encore le mouvement dit « semi-pélagien » ainsi que les discussions qui aboutirent, en 529, aux définitions du concile d'Orange. Qu'on ne se représente cependant pas le livre que nous signalons aujourd'hui comme une édition développée de l'article mentionné ci-dessus : la présentation est toute différente ; c'est bien plutôt l'examen, repris à nouveau, de toute la question, sur laquelle l'auteur nous donne, sous sa seule responsabilité, les conclusions auxquelles la poursuite de ses recherches l'a fait actuellement aboutir.

Dans un premier chapitre, M. de Plinval, résumant les travaux qu'il a publiés naguère sur l'héritage littéraire de Pélage, réunit sous 3 groupes les écrits qu'il lui attribue ; d'abord ses ouvrages incontestés : le Commentaire sur les 13 épîtres de saint Paul, le *Libellus fidei* adressé au pape Innocent I, la lettre à Démétriadé, à laquelle il estime pouvoir joindre celle à Célantia ainsi que le *De induratione cordis Pharaonis*, retrouvé par Dom Morin et que notre auteur se propose de publier un jour. Puis, réunis autour de *De vita christiana*, cinq des six traités réédités en 1890 par Caspari, dont les trois principaux furent regardés jadis comme étant l'œuvre du pape saint Sixte. C'est le groupe le plus discuté. On s'accorde, à cause de la similitude de style et de doctrine, à le considérer comme émanant d'un seul et même auteur. Personne ne songe cependant plus aujourd'hui à Sixte, mais M. de Plinval, avec un manuscrit de Saint-Gall, attribue le *De vita christiana* à Pélage — bien que celui-ci, à Diospolis, ait renié la paternité de cet écrit, ou, plus exactement, d'une prière qui en aurait été extraite — tandis que d'autres, sur la foi de Gennade et d'un manuscrit du Mont-Cassin, continuent à y voir l'œuvre de l'évêque breton Fastidius. Enfin le 3<sup>e</sup> groupe, celui sur lequel s'est particulièrement exercée la sagacité de M. de Plinval, comprend un certain nombre de lettres pseudo-hiéronymiennes, que la parenté de langage et d'idées rapproche à tel point des deux groupes précédents que notre auteur se croit autorisé à y voir également l'œuvre de Pélage.

Ces conclusions, M. de Plinval les avait déjà présentées il y a 10 ans,

<sup>1</sup> GEORGES DE PLINVAL, *Pélage, ses écrits, sa vie et sa réforme*. Lausanne, Payot, 1943. 432 p. in-8°. Fr. 15.—, broché.

restituant à Pélage une vingtaine de traités, dont 9 lui étaient attribués pour la première fois. Elles avaient été acceptées par certains critiques, ainsi par Hugo Koch, qui avait même apporté à l'appui quelques arguments nouveaux, et combattues par d'autres, en particulier par le P. Kirmer. M. de Plinval non seulement les maintient, mais il propose d'ajouter à sa liste la Lettre à Claudia sur le jugement dernier, tandis qu'il laisse provisoirement de côté « quelques écrits dont un examen ultérieur établira peut-être l'authenticité » (p. 43). Il arrive de la sorte à un total de 22 traités, sans compter les 6 aujourd'hui perdus.

La difficulté du problème provient du fait que non seulement, comme le relève M. de Plinval, aucun des manuscrits originaux n'a conservé le nom de Pélage, mais qu'il n'est au surplus aucun des écrits de ce dernier qui n'ait été, anciennement déjà, attribué à un tout autre écrivain : la Lettre à Démétriade à Julien d'Eclane ; le Commentaire sur les épîtres de saint Paul, le *Libellus fidei* et la Lettre à Célantia, par une cruelle ironie, à saint Jérôme, l'adversaire acharné de Pélage, tandis que le *De vita christiana* a été généralement transmis sous le nom de saint Augustin. C'est dire qu'on est réduit à recourir à la critique interne. Celle-ci, dans certains cas, vu la précision des rapprochements qu'elle accumule, peut conduire à des résultats décisifs. C'est loin d'être ici le cas. On est frappé, au surplus, de voir M. de Plinval, après avoir relevé la franchise et la droiture dont Pélage a toujours fait preuve, nous dire — et répéter même avec insistance, car ce traité joue dans sa démonstration le rôle de charnière — qu'il a menti en rejetant la paternité du *De vita christiana*. On pourra formuler également des réserves au sujet des conclusions du chap. 3, où M. de Plinval, appuyé sur la même méthode, s'efforce de découvrir les influences subies par Pélage, autrement dit de dresser la liste des auteurs que, bien qu'on puisse l'appeler un autodidacte, il a néanmoins utilisés, soit saint Cyprien, Lactance, quelque peu saint Ambroise et beaucoup plus l'*Ambrosiaster*. Par contre, s'il se rencontre parfois avec les Pères grecs, c'est, nous dit M. de Plinval, sans avoir été directement influencé par eux ; il était d'ailleurs ajoute-t-il (contrairement à ce qu'on admet d'ordinaire), incapable de les lire dans le texte original, du moins au début de sa carrière (p. 86).

M. de Plinval suppose que Pélage est arrivé à Rome, pour étudier le droit, plus tôt qu'on ne le dit ordinairement : déjà vers 375 ou 380, et qu'il y a été baptisé vers 382. Il se « convertit », c'est-à-dire abandonna les études juridiques pour se vouer au nouvel idéal qui l'avait conquis, tout en voulant rester laïque, car notre auteur évite de faire de lui un moine, cette épithète, dont on le gratifie ordinairement, étant, nous dit-il, une de celles qui ne lui plaisaient guère (p. 102).

C'était un homme vibrant, irascible, irréprochable comme moralité, mais tenace et combattif. Il réagit contre l'affaiblissement du niveau moral consécutif à l'entrée en masse des païens dans l'Eglise et aux rapports qui s'étaient établis entre Chrétiens et Juifs (rapports que M. de Plinval semble exagérer) ainsi qu'aux infiltrations manichéennes (également surfaites). Il rejette énergiquement la théorie du salut de tous les chrétiens,

qui avait alors ses défenseurs et s'insurge non moins vivement contre la thèse, soutenue par Jovinien, de l'égalité des récompenses futures pour tous les élus. Il distingue, quant à lui (M. de Plinval dit que c'était alors la croyance la plus répandue ; il est permis d'en douter) deux degrés dans la récompense céleste : la Vie éternelle, qui sera la rémunération générale de tous les justes, et le Royaume, c'est-à-dire le séjour spécial réservé aux martyrs, aux vierges, à ceux qui, par amour pour le Christ, auront renoncé à tous les plaisirs de ce monde (p. 186). Sa thèse fondamentale, on pourrait, même dire unique, c'était, pour se servir d'un mot qu'il n'a pas employé mais qui semble avoir été forgé par saint Jérôme, l'*impeccantia*, l'impeccabilité, soit la possibilité d'observer et d'exécuter facilement (ce dernier mot est tantôt maintenu et tantôt supprimé au cours de la controverse) les commandements de Dieu : l'homme peut et doit vivre sans pécher. Il souligne le fait de la loi naturelle gravée dans le cœur de chaque homme et magnifie surtout la prérogative du libre arbitre. Il fait sans cesse appel à l'effort volontaire. Loin d'insister sur la faiblesse humaine, il pousse ses adeptes à compter sur leurs propres forces et ne manque pas une occasion de stimuler les âmes qu'il dirige, faisant au besoin appel à leur ambition et à leur fierté, soulignant, comme Tertullien, que la valeur morale des chrétiens doit aller en augmentant avec les siècles. S'il atténue certaines formules de saint Paul, notamment la prédestination, qui se ramène, pour lui, à une « prescience » ou une « préconnaissance », il renchérit par contre sur les exigences morales de l'Apôtre, se montrant sur plusieurs points, du moins dans ses premières années, plus sévère que lui : toute désobéissance envers Dieu constitue un péché grave : il n'y a pas de « fautes légères » (p. 179). Il ne veut pas qu'on jure ; il condamne la richesse, et il fut même, à un moment de sa vie, assez opposé au mariage, et du moins toujours partisan des « divorces pieux par consentement mutuel » (p. 159). Selon lui, la nature humaine n'est pas déchue ; ce que nous avons hérité d'Adam, c'est tout simplement le mauvais exemple qu'il nous a donné. Implicitement du moins, il n'admet donc pas de péché de naissance, de telle sorte que, à ses yeux, aux enfants, le baptême n'est pas administré — bien qu'il consente à conserver l'expression traditionnelle — « pour la rémission de leurs péchés », puisqu'ils n'en ont pas commis, mais uniquement pour leur ouvrir le « royaume des cieux ». Il évite le mot de « grâce », lui préférant celui d'*adiutorium*, ou si, plus tard, il l'emploie, c'est pour désigner non pas un secours surnaturel, direct, actif, personnel et gratuit, mais les bienfaits extérieurs que le Christ nous a donnés : la révélation qu'il nous a apportée, les exemples qu'il nous a laissés, les sanctions qu'il nous a fait connaître et surtout le grand privilège que nous a octroyé le Créateur : la liberté. Il considère dès lors le Christ beaucoup plus comme législateur que comme Rédempteur ; la personne du *Sauveur* le laisse assez froid. Comme conséquence, il n'admet guère la prière de demande et estime inutile d'intercéder pour les autres et impossible de leur substituer nos propres mérites.

La place que donnait Pélage à la loi naturelle et ses appels constants à la volonté étaient bien faits pour plaire à un public romain : il ne tarda

pas à trouver, notamment dans le monde féminin, plusieurs partisans influents, riches, rigides, aux allures dissimulées, très prudents au début, puis agressifs et enclins à se passer de l'autorité, tandis que, inversement, Pélage, en avançant en âge, faisait preuve d'une certaine timidité et tenait à rester en communion avec Rome.

C'est alors qu'entra en jeu un de ses disciples, Célestius, qui sera pendant vingt ans l'âme de tout le mouvement et, avant Julien, le théoricien du Pélagianisme. Tempérament fougueux, soulignant les thèses les plus hardies de son maître et mettant brutalement en lumière les conséquences qui s'en dégagent, et en premier lieu la négation du péché originel, Célestius, par son intervention, provoqua la rupture. Après un bref séjour en Afrique, en mai 411, qui lui donna l'occasion de rencontrer saint Augustin, alors exclusivement occupé de l'affaire des Donatistes, Pélage était parti pour l'Orient. Célestius qui, comme son maître, fuyait les barbares, débarqua à Hippone, y fut démasqué par le diacre Paulin, le biographe de saint Ambroise, et condamné à Carthage. Il suscita ensuite des troubles peut-être en Sicile, en tous cas à Ephèse, où il avait reçu la prêtrise. A Jérusalem, en juillet 415, une conférence provoquée par un jeune prêtre espagnol, Orose, qui avait été, à Hippone, l'hôte de saint Augustin et qui venait d'arriver en Palestine, innocenta Pélage et tourna à la confusion des Latins, qui en appelèrent au pape Innocent<sup>1</sup>. Au synode de Diospolis, présidé, en décembre de la même année, par l'évêque de Césarée, métropolitain de la Palestine, Pélage fut contraint de se désolidariser de Célestius et de faire d'assez sérieuses concessions qui constituaient une infraction grave à la logique de son système (p. 290), moyennant quoi on lui délivra un brevet d'orthodoxie. Il triompha un peu bruyamment, à la grande indignation de saint Jérôme et à la consternation de l'Afrique, notamment de saint Augustin qui, entre temps, était, lui aussi, descendu dans la lice, et qui, remontant aux principes, soulignait avec force les conséquences de l'attitude doctrinale de Célestius, et indirectement de Pélage. Les deux conciles de Carthage et de Milève — conciles annuels ordinaires, qui n'avaient aucunement été convoqués dans ce but — s'occupèrent de la question, (le premier sans même prononcer le nom de Célestius) et envoyèrent une adresse au pape Innocent. Pendant ce temps, répondant aux Dialogues de Jérôme, Pélage, dans son *De libero arbitrio*, atténuait quelque peu son point de vue, si ce n'est pour le fond, du moins quant à la terminologie.

C'est à ce moment que Rome intervint. Innocent, « donnant du pélagianisme une description tellement outrée, que ce n'était plus qu'une sorte d'athéisme pratique, à peine déguisé sous quelques formules chrétiennes » (p. 304), prononça l'excommunication contre Pélage et Célestius. Après lui au moment où saint Augustin prononçait la fameuse phrase que l'on a con-

<sup>1</sup> « Il ne faudrait nullement, note cependant M. de Plinval, donner à cette décision le caractère d'un « appel » proprement dit ; ce n'était qu'une motion transactionnelle dans le genre de celles qu'on adopte par fatigue à la fin d'une réunion passionnée, lorsque personne ne sait plus très bien de quoi il s'agit » (p. 278).

densée en ces mots : *Roma locuta est, causa finita est*, Zosime, le successeur d'Innocent, caractère mobile et facilement influençable, « encore peu averti des conséquences théologiques de la controverse et n'envisageant que la moralité des personnes » (p. 317), ayant entendu Célestius qui, chassé de Constantinople, était accouru à Rome, fit savoir à l'Afrique que la profession de foi que celui-ci lui avait présentée, aussi bien que celle que venait d'envoyer Pélage, lui semblait correcte. Il réhabilitait du moins ce dernier qui, à ses yeux, avait été calomnié et qu'on avait jugé trop précipitamment. Quant à Célestius, si ses adversaires ne formulaient pas, dans l'intervalle de deux mois, leurs accusations contre lui, il serait absous.

L'Afrique maintint résolument son point de vue. Zosime, abordant plus froidement et plus à fond le problème, se ravisa et envoya à tous les évêques de la catholicité sa *Tractoria*, véritable encyclique par laquelle il se ralliait à la condamnation portée par son prédécesseur. Célestius, entre temps, avait pris la fuite. Des violences s'étaient produites. Le pouvoir civil intervint : l'empereur Honorius ordonna l'expulsion immédiate des chefs de l'hérésie, tandis que le 1<sup>er</sup> mai 418, le célèbre concile de Carthage condamnait les thèses capitales du pélagianisme et « établissait, sur des principes dont l'inspiration augustinienne est évidente, les fondements d'une théologie de la grâce qui est devenue presque aussitôt classique » (p. 325).

Condamné encore par un synode présidé par l'évêque d'Antioche, contraint tout au moins de quitter la Palestine, d'où il semble s'être réfugié en Egypte, Pélage disparut si bien qu'on ne sait ni où ni quand il est mort. Doctrine qui, de la part de son initiateur, avait évolué dans un sens plus doux et plus large, mais que ses successeurs avaient dénaturée, le pélagianisme était en baisse. Seuls lui demeuraient fidèles 18 évêques d'Italie, avec, à leur tête, Julien, le jeune évêque d'Eclane. Ouvertement révoltés, ils attaquaient le pape et traitaient leurs adversaires de Manichéens. Ils furent exilés, puis se soumirent, sauf trois, dont Julien, qui alla se réfugier auprès de Théodore de Mopsueste, ancien ami de Pélage et partisan de ses idées. Célestius demanda la révision de son procès, mais le pape Célestin refusa, puis envoya Germain d'Auxerre et Loup de Troyes en Grande-Bretagne, où le pélagianisme avait pris pied, mais où, après un second voyage, Germain finit par avoir gain de cause.

Enfin le concile œcuménique d'Ephèse condamna lui aussi la nouvelle doctrine, une connexion, à la vérité un peu arbitraire, ayant été trouvée entre elle et le nestorianisme. Célestius disparut à son tour. Le pape Sixte III désirait la paix. Saint Léon également, ce qui ne l'empêcha pas de prendre quelques mesures assez fermes. Plus tard, Gélase se montra même assez intransigeant, et il n'y eut plus dès lors qu'un pélagianisme apparemment et extérieurement soumis, mais qui, au fond, ne l'était pas. Le tout finissait par un échec. Pélage, dit M. de Plinval, « a connu une période d'éclat ; il a brillé de pair avec les plus grands docteurs de son temps, avec saint Augustin, avec saint Jérôme ; puis son rayonnement s'est interrompu. C'est un soleil mort » (p. 409).

C'est par cette phrase que se termine le livre de M. de Plinval. A-t-il,

demandera-t-on, ainsi qu'on l'a déjà fait pour d'autres, tenté de réhabiliter Pélage ?

Pas précisément. Il reconnaît parfaitement que Pélage « laisse disparaître dans l'ombre, jusqu'à l'oubli total qui équivaut à une négation virtuelle, les données du dogme chrétien qui peuvent altérer ou limiter la liberté fondamentale de l'individu » (p. 387). « Si l'on admet, écrit-il ailleurs, l'humilité, le sentiment de nos faiblesses et de nos limites, le regret des défaillances passées ou possibles comme faisant partie des éléments essentiels de la piété, il faut reconnaître que la conception pélagienne de la vertu et de la prière se dérobe à l'esprit du christianisme » (p. 206). M. de Plinval — et c'était son droit, puisque cet aspect des hérétiques est souvent trop laissé dans l'ombre — insiste sur les qualités de son héros ; il souligne sa grandeur d'âme, l'unité, la cohérence de sa doctrine, le caractère fortement pragmatique de sa parole, l'élan religieux qu'il a provoqué, ce qu'il y a de générosité, mais aussi — il a soin de l'ajouter — d'imprudente hardiesse dans le point de vue qu'il défend. Pélage, dans son livre, apparaît, par certains côtés, d'autant plus sympathique que ses principaux coryphées et plusieurs de ses antagonistes le sont moins : Célestius, hardi et provocant, agitateur infatigable et intrigant, aimant la dispute pour elle-même, « qui a tout compromis par son initiative et tout perdu par son intransigeance » (p. 254) ; Julien d'Eclane, qui nous est présenté comme un démagogue, fier, ambitieux, susceptible et grossier, plus vaniteux que convaincu, un homme dont Harnack et Bruckner ont surfait les qualités intellectuelles et auquel sa préoccupation constante : contredire Augustin, a fait commettre plus d'une méprise. Parmi les adversaires de Pélage, Orose, qui ne manquait pas d'esprit et qui avait de la verve, mais qui, dans sa naïveté, s'était découvert une vocation d'inquisiteur, fit preuve d'une activité fiévreuse et quelque peu brouillonne. Quant à saint Jérôme, tout le monde reconnaît que c'est dans la controverse anti-pélagienne qu'il s'est montré le plus violent. M. de Plinval parle de son « irascibilité chronique », du « vieux débusqueur d'hérésies » dans « l'éternel foyer de mécontentement qu'était la petite colonie latine de Bethléem » (p. 275-76). Il souligne « la maladresse insigne et scandaleuse de divers passages de ses *Dialogues* contre les pélagiens » (p. 282) et laisse clairement entendre qu'il y a eu chez lui non seulement de l'exagération et de la passion, mais une manière d'attaquer qui, à plus d'une reprise, frise la mauvaise foi. Saint Augustin, au contraire, toujours charitable, ménageait les personnes, et notamment Pélage, mais emporté par la rigidité de ses conceptions, il a fini par aboutir, dans un sens opposé à celui des adversaires qu'il a si longuement et si abondamment combattus, à des conclusions qu'assouplissait sans doute l'impulsion de sa piété mais que l'Eglise n'a pas indistinctement maintenues : « l'augustinisme donnait un aspect plus étroit et plus dur à la notion d'Eglise, quand le pélagianisme tendait au contraire à élargir la religion jusqu'aux limites de l'humanité » (p. 402).

Il y aurait des réserves à faire au sujet de l'une ou l'autre de ces affirmations. En particulier, tout en reconnaissant la véhémence dont fit preuve saint Jérôme, on estimera que M. de Plinval met une sorte d'acharne-

ment à noircir ses intentions. Inversement, Julien d'Eclane, malgré la violence et les tendances rationalistes qu'on peut lui reprocher, était un homme cultivé, un écrivain de talent et un polémiste habile, qui excellait à découvrir les points faibles de ses adversaires.

Nous nous permettrons toutefois de faire ici une autre remarque, d'ordre plus général. L'auteur, parcourant la série des écrivains ecclésiastiques qui ont manifesté des tendances analogues à celles qui caractérisèrent plus tard saint Augustin, remonte, au travers de saint Cyprien et de Tertullien, jusqu'à saint Paul et parle des expressions absolues et violentes de l'épître aux Romains. (Nous aurions aimé que fût mieux marquée toute la distance qu'il y a entre un texte scripturaire et un passage patristique. Saint Augustin, précisément au sujet de la controverse pélagienne, a bien mis en relief cette différence. Cf. Battiffol, *Le catholicisme de saint Augustin*, t. II, p. 482, n. 1.) Il rappelle qu'il était admis au IV<sup>e</sup> siècle — et Pélagie s'est rallié à cette explication — que « les plus paradoxales de ces phrases » ne représentaient pas la pensée directe de l'Apôtre, mais qu'elles étaient des objections ou des interruptions lancées par quelque interlocuteur imaginaire, un cri de réprobation arraché à un adversaire fictif (p. 154-55). Inutile de dire que M. de Plinval ne partage pas cette opinion, mais il semble se demander ce qui serait advenu si elle s'était généralisée et si, d'autre part, saint Augustin s'était montré moins exclusif. « Aujourd'hui qu'a prévalu l'exégèse de saint Augustin, que l'enseignement commun de la théologie catholique et protestante a mis en relief la notion de la grâce et que les interprétations de Luther et de Jansénius ont posé l'accent sur les caractères les plus abrupts et pessimistes de la doctrine paulinienne, on est surpris de voir un commentateur des Epîtres expliquer dans un sens aussi humain et modéré certains textes fameux » (p. 154). « Il aurait pu se faire que saint Augustin... eût conçu la grâce comme une force tellement large et miséricordieuse qu'elle se fût réellement étendue à toute l'humanité, prête à fournir à toutes les âmes le secours de son aide bienfaisante. Il n'y aurait eu ainsi entre Pélagie et saint Augustin qu'une différence d'appréciation, fort importante encore, portant sur le caractère salutaire de cette grâce en ce qui concerne le péché d'Adam et ses conséquences, l'un accordant plus à la grâce du Créateur, l'autre à celle du Rédempteur, mais le résultat revenant au même » (p. 400). Au lieu de cela, « l'offensive aveugle de Julien eut pour seul résultat, en obligeant Augustin à revenir sur ces questions, de grossir démesurément l'importance que le péché originel et la notion de la concupiscence physique ont tenue depuis dans la théologie et la morale catholiques » (p. 363). On le voit, il ne s'agit pas d'une réhabilitation de Pélagie, puisque M. de Plinval reconnaît qu'il s'est trouvé finalement en opposition avec l'unanimité de l'Eglise, mais l'auteur envisage une situation hypothétique, qui eût rendu impossible, ou presque, le conflit pélagien, et en cela, abandonnant son rôle de pur historien, pour laisser percer peut-être des préférences personnelles, il s'est aventuré dans des considérations de nature un peu délicate. Duchesne écrit avec raison : « Augustin n'aurait pas existé que le pélagianisme, une fois tiré au clair, eût été arrêté net » (*Hist. anc. de l'Eglise*, t. III, p. 213). M. de Plinval commence son chap. 8 en disant qu'il va



« rechercher contre quels écueils devait se heurter la doctrine de Pélage... au sein même de l'Eglise, et à la suite de quelles circonstances ont été formulées les condamnations qui devaient finalement s'opposer à l'incorporation de son système dans les données de la foi ». En réalité, ce ne sont pas les condamnations qui ont rendu cette incorporation impossible, mais la négation par Pélage d'un point important de la doctrine révélée qui a nécessairement provoqué cette condamnation ; et c'est parce qu'ils en ont eu immédiatement l'intuition très nette que soit saint Jérôme, avec des procédés de polémique sans doute regrettables, soit saint Augustin, avec plus de charité mais non moins de fermeté, ont réagi avec tant d'insistance. Il y a toujours à la base d'un conflit d'ordre doctrinal une question dogmatique dont l'historien ne peut faire abstraction sans fausser son exposé. Tout en se maintenant dans une stricte objectivité, notre auteur aurait dû, semble-t-il, rappeler avec plus de précision le côté théologique du problème.

Le livre de M. de Plinval est fort bien présenté. L'auteur suit tout le long la même méthode : en note, en sous-sol de son texte, il cite le texte original des écrits de Pélage — ou supposés tels — sur lesquels s'appuie son exposé. Il a réussi à condenser en 400 pages tout ce qui se rattache au conflit auquel la personne de Pélage a donné naissance, y compris les incidents accessoires et les personnages de second ordre qui y ont été mêlés, le tout sans jamais alourdir son récit par des digressions inutiles ou des discussions de détail. Il lui arrive d'emprunter à notre monde moderne des comparaisons pour caractériser une initiative ou une opinion et nous les rendre ainsi plus compréhensibles et presque actuelles. Il dit par ex. que, chez saint Augustin, la liberté ne fonctionne que « branchée » sur la grâce (p. 398) ; il nous présente Orose entrant en campagne avec la perspective de « trouver dans cette grave affaire la matière d'un « reportage » sensationnel » (p. 271). Les initiatives de saint Germain en Bretagne rappellent un peu le genre des *meeting* (p. 349).

« Nous avons eu la surprise et la joie, écrit M. de Plinval dans les pages qui servent d'introduction à son étude, de voir surgir derrière les lignes abstraites d'une théorie théologique l'activité réelle et mouvante d'un homme qui apporta une conviction puissante et communicative au service de la cause qu'il poursuivait » (p. 19). Reconnaissons hautement que M. de Plinval a réussi à rendre non moins vivantes aux yeux du lecteur la personnalité de Pélage, celle de ses adeptes et de ses adversaires ainsi que le milieu dans lequel s'est déroulée la controverse dont il s'est constitué l'historien.

L. Wæber.